

ASSOCIATION COS LOZERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)
Siège social : Résidence Le Réjal – Route de Salenson – 48320 ISPAGNAC

ASSOCIATION COS LOZERE

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)
Siège social : Résidence Le Réjal – Route de Salenson – 48320 ISPAGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COS LOZERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni

de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points exposés dans le paragraphe « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels relatif à la crise du Covid 19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes

- La note « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe fait état des mesures prises du fait de la crise du Covid 19 pour le financement de l'activité.

Nous avons examiné la situation de votre association au regard de la continuité d'exploitation et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

- Le résultat de l'exercice « sous contrôle de tiers financeurs » figurant au Fonds Associatif est arrêté dans l'attente des décisions à prendre par les autorités de tutelle sur ses éléments constitutifs qu'elles ont aussi pour mission de vérifier. Dans l'attente, nous avons estimé le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'arrêté des comptes.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons été conduits à examiner la méthode de calcul des indemnités de départ à la retraite et la présentation qui en a été faite.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous en avons vérifié le caractère raisonnable.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier du 22 juin 2020 et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels


Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 26 Juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
FIDUREVISE



Pascal ANGLARD

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION COS LOZERE

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements & provisions</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variations</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	35 433	32 766	2 667	5 684	(3 017)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et agencements de terrains					
Constructions	4 352	3 216	1 136	1 525	(389)
Installations techniques, matériel, outillage	1 279 015	987 346	291 669	296 896	(5 227)
Autres immobilisations corporelles	1 587 661	1 172 041	415 620	457 938	(42 318)
Immobilisations en cours	1 957		1 957	0	1 957
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	176 108		176 108	156 107	20 001
Autres immobilisations financières	5 249		5 249	5 249	0
ACTIF IMMOBILISE	3 089 774	2 195 369	894 405	923 398	(28 993)
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	50 978		50 978	38 091	12 887
Avances et acomptes versés sur commandes	665		0	0	(4 511)
CREANCES					
Créances redevables et comptes rattachés	533 657	14 514	519 143	528 943	(9 801)
Autres créances	2 864 559	7 374	2 857 185	2 984 388	(127 204)
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement			0	0	0
Disponibilités	140 663		140 663	93 595	47 068
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	1 333		1 333	1 058	275
ACTIF CIRCULANT	3 591 856	21 888	3 569 968	3 651 251	(81 285)
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL GENERAL	6 681 631	2 217 258	4 464 373	4 574 649	(110 278)

ASSOCIATION COS LOZERE

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	31/12/2019	31/12/2018	Variations
Fonds propres	(413 582)	(342 550)	(71 032)
Fonds associatifs sans droit de reprise	143 023	142 873	150
Réserves	0	0	0
Report à nouveau	(462 003)	(441 143)	(20 860)
Résultat (a)	(94 602)	(44 280)	(50 322)
Autres fonds associatifs	2 781 040	2 915 323	(134 283)
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Réserves avec droit de reprise	1 722 701	1 572 731	149 970
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	4 068	185 402	(181 334)
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	0	0	
Provisions réglementées	1 054 271	1 157 191	(102 920)
FONDS ASSOCIATIFS	2 367 458	2 572 773	(205 315)
Provisions pour risques	0	0	0
Provisions pour charges	533 787	566 349	(32 562)
Fonds dédiés	140 317	86 684	53 633
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	674 104	653 033	21 071
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	46 093	19 684	26 409
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	331 158	286 997	44 160
Dettes fiscales et sociales	918 041	893 759	24 282
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	127 519	148 402	20 884
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			.
DETTES	1 422 811	1 348 843	73 968
TOTAL GENERAL	4 464 373	4 574 650	(110 278)
<i>(a) Dont résultat de l'exercice sous contrôle de tiers financeurs</i>	<i>(23 602)</i>	<i>(52 225)</i>	<i>28 623</i>

ASSOCIATION COS LOZERE

COMPTE DE RESULTAT

<i>Rubriques</i>	31/12/2019	31/12/2018	Variations
Prestations de services - Dotations et produits de tarification	7 401 847	7 310 071	91 776
Produits des activités annexes	62 955	69 513	(6 558)
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	123 783	125 117	(1 334)
Autres produits	192 021	137 948	54 073
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 780 606	7 642 649	137 957
Achats de matières premières et autres approvisionnements	464 730	488 631	(23 901)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0
Autres achats et charges externes	1 808 500	1 621 561	186 939
Impôts, taxes et versements assimilés	486 015	408 689	77 326
Salaires et traitements	3 648 519	3 661 552	(13 033)
Charges sociales	1 144 819	1 270 382	(125 563)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	168 737	161 294	7 443
Dotations aux provisions sur actifs circulants	7 265	870	6 395
Dotations aux provisions pour risques et charges	60 103	21 999	38 104
Autres charges	140 629	116 349	24 280
CHARGES D'EXPLOITATION	7 929 317	7 751 327	177 990
RESULTAT D'EXPLOITATION	(148 711)	(108 678)	(40 033)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	399	317	82
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES	399	317	82
RESULTAT FINANCIER	(399)	(317)	(82)
RESULTAT COURANT	(149 110)	(108 995)	(40 115)

ASSOCIATION COS LOZERE

COMPTE DE RESULTAT

<i>Rubriques</i>	31/12/2019	31/12/2018	Variations
Sur opérations de gestion	69 041	22 673	46 368
Sur opérations en capital	1 300	650	650
Reprises sur provisions et transferts de charges	132 753	109 759	22 994
Quote-part de subventions d'inv virée au résultat			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	203 094	133 082	70 012
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 583	4 533	51 050
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 412	20	3 392
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	35 958	73 048	(37 090)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	94 953	77 601	17 352
RESULTAT EXCEPTIONNEL	108 141	55 481	52 660
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EX. ANTERIEURS	12 197	35 894	(23 697)
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	65 830	26 660	39 170
TOTAL DES PRODUITS	7 995 897	7 811 625	184 272
TOTAL DES CHARGES	8 090 499	7 855 905	234 594
RESULTAT DE L'EXERCICE	(94 602)	(44 280)	(50 322)

I) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés selon les conventions ci-après, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Plan Comptable Général, règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable CRC en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement 99-01 du CRC du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations,
- De l'instruction n° DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux privés et organismes gestionnaires.
- De l'arrêté de 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux ESMS privés.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ✓ Provisions pour risques et charges : Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes,
- ✓ Amortissements de l'actif immobilisé : Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- ✓ Provisions pour dépréciation d'actif : Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- ✓ La subvention d'investissement affectée à un bien renouvelable par l'association est maintenue au passif dans les fonds associatifs sans droit de reprise.

Les données chiffrées dans ce document sont exprimées en euros.

*** METHODE DES COUTS HISTORIQUES**

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux en Euros courants.

*** METHODE DE COMPTABILISATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

Les fonds associatifs sont comptabilisés en fonction des critères suivants :

- Les fonds associatifs sans droit de reprise s'entendent des fonds détenus par l'Association non soumis à un droit de contrôle ou de reprise de la part d'organismes financeurs ou de tiers. Ils ne pourront être restitués ou transmis qu'à la dissolution de l'Association. Ils incluent principalement les valeurs de patrimoine intégrées, les fonds reçus au titre de réservation de lits et des subventions d'investissements.
- Les réserves sans droit de reprise correspondent aux résultats de la gestion propre affectés sur ce poste.
- Les reports à nouveau sans droit de reprise enregistrent les résultats de la gestion propre affectés à ce poste et les résultats rejetés par les tiers financeurs (dont les provisions congés payés et indemnités départs à la retraite).
- Le résultat de l'exercice comprend le résultat de la gestion propre et le résultat sous contrôle des organismes financeurs.
- Les fonds associatifs avec droit de reprise enregistrent la valeur de biens, d'apports, de libéralités et de subventions sur biens renouvelables octroyées sous conditions. Ils incluent les subventions reçues de Ministères et de Collectivités Locales, la valeur des terrains apportés...
- Les réserves avec droit de reprises sont des résultats excédentaires affectés durablement à l'Association par les organismes financeurs.
- Les reports à nouveau sous contrôle de tiers financeurs sont des résultats issus d'activités contrôlées en attente d'affectation ou affectés à ce poste par les organismes financeurs.

II) NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

a) Tableau des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

<i>SITUATIONS ET MOUVEMENTS</i>	<i>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Augmen-tations</i>	<i>Diminutions (Cessions et virem.post)</i>	<i>Valeur brute à la clôture de l'exercice</i>
---------------------------------	---	-----------------------	---	--

RUBRIQUES**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

<i>Frais d'établissement</i>	0	0	0	0
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	34 662	772	0	35 434

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>Terrains</i>	0	0	0	0
<i>Agencements de terrains</i>	0		0	0
<i>Constructions</i>	4 352	0	0	4 352
<i>Installations techniques, matériels et outillage</i>	1 263 687	52 625	37 297	1 279 015
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 527 680	67 445	7 463	1 587 662
<i>Immobilisations en cours *</i>	0		0	0
<i>Avances et acomptes</i>	0	1 957		1 957

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>	156 107	20 001	0	176 108
<i>Autres immobilisations financières</i>	5 249	0	0	5 249
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 991 737	142 799	44 760	3 089 775

b) Tableau des amortissements**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	<i>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Augmen-tations</i>	<i>Diminutions (Cessions et virem.post)</i>	<i>Valeur brute à la clôture de l'exercice</i>
RUBRIQUES				

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	28 978	3 788		32 766

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>Terrains</i>	0			0
<i>Agencements de terrains</i>	0			0
<i>Constructions</i>	2 827	3 216	2 827	3 216
<i>Installations techniques, matériels et outillage</i>	966 791	57 852	37 297	987 346
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 069 742	106 708	4 409	1 172 041
<i>Immobilisations en cours *</i>	0		0	0
<i>Avances et acomptes</i>	0			0

TOTAL AMORTISSEMENTS	2 068 338	171 564	44 532	2 195 369
-----------------------------	------------------	----------------	---------------	------------------

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>Créances rattachées à des participations</i>				0
<i>Autres titres immobilisés</i>				0
<i>Prêts</i>				0
<i>Autres immobilisations financières</i>				0

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 068 338	171 564	44 532	2 195 369
-------------------------------	------------------	----------------	---------------	------------------

c) Tableau des provisions et fonds dédiés:

**TABLEAU DES SITUATIONS ET MOUVEMENTS DES
PROVISIONS ET RESERVES**

exercice clos le 31/12/2019

en €

NATURE DES PROVISIONS	exercice clos le 31/12/2019				
	MONTANT au 01/01/N	TRANSF. CHARG. AUTRES	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	MONTANT au 31/12/N
RESERVES					
- POUR INVESTISSEMENTS	235 606		46889		282 495
- DE TRESORERIE	43 522		0	0	43 522
- DE COMPENSATION	1 256 712		114 404	11323	1 359 793
- AUTRES	36 891			0	36 891
TOTAL RESERVES I	1 572 731	0	161 293	11 323	1 722 701
PROVISIONS REGLEMENTEES					
- RESERVE DE TRESORERIE	99 897				99 897
- DIFERENCE SUR REALISATION D'ELEMENTS D'ACTIF	2 145			2 241	-96
- RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS	764 905		248 867	301 271	712 501
- AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	290 245		33 654	81 929	241 969
TOTAL II	1 157 192	0	282 520	385 441	1 054 271
PROVISIONS ET FONDS DEDIES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
- POUR LITIGES	0			0	0
- POUR AMENDES ET PENALITES	0				0
- POUR RISQUES	0			0	0
- POUR PENSIONS ET RETRAITES	324 559		63 294	99 930	287 923
- POUR REPARATIONS	0				0
- FONDS DEDIES A LA RTT	0				0
- FONDS DEDIES	86 684		26 464	25 129	88 020
- AUTRES (détail)	241 790		4 074	0	245 864
TOTAL III	653 033		93 832	125 059	621 807
PROVISIONS DEPRECIATION					
- SUR IMMOBILISATIONS	0				0
- SUR STOCKS ET EN COURS	0				0
- SUR COMPTES CLIENTS	7 249		7265	0	14 514
- AUTRES	7 374				7 374
TOTAL IV	14 623		7 265		21 888
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS	0				0
TOTAL V	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 397 579		544 911	521 823	3 420 667

d) Etat des Créances :

Créances	Montant brut (*) au 31 décembre 2019	Échéances	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	176 108	3572	172 536
Autres immobilisations financières	5 249	5249	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	533 657	533 657	
Autres créances clients	2 846 496	2 846 496	
Personnel et comptes rattachés	9 589	9 589	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 525	8 525	
Etat et autres collectivités publiques		0	
Autres		0	
Charges constatées d'avance	1 333	1 333	
TOTAL	3 580 956	3 408 420	172 536
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice			

(*) le montant à indiquer ici correspond à celui de la ligne du bilan

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

e) Etat des Dettes :

Dettes (b)	Montant brut (*) au 31 décembre 2019	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an	à + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1)	46 093	29 503	16 591	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	331 158	331 158		
Personnel et comptes rattachés	478 063	478 063		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	328 623	328 623		
Etat et autres collectivités publiques	111 355	111 355		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	127 519	127 519		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 422 811	1 406 221	16 591	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Dont envers les sociétaires				

III) INFORMATIONS DIVERSES :*** REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Rémunérations globales brutes annuelles des organes de direction	218 835,50
--	------------

*** EFFECTIF MOYEN**

- L'effectif moyen en 2019 est de 131 salariés contre 121 en 2018.

*** CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base du recensement des directeurs d'établissement à partir de l'engagement des bénévoles auprès de nos publics.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 2 274 heures qui ont été valorisées au tarif horaire charges sociales et fiscales comprises correspondant à la rémunération prévue au titre de l'exercice pour le personnel d'animation coefficient 378 de la convention collective du 31 octobre 1951.

Tarif horaires charges sociales comprises : 18.16 €

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 41 296 €

IV) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

L'épidémie de Covid-19 n'a pas touché à ce jour les établissements de Lozère. Cependant, par précaution les entrées de nouveaux résidents ont été limitées, ce qui pourrait avoir un impact sur la facturation hébergement et dépendance 2020, la dotation Soins étant maintenue même en cas de sous activité.